



**PRÉFECTURE de région Nouvelle-Aquitaine
Arrêté n° 2021-04B**

Fixant au titre de l'année 2021 la composition de la commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoint administratif des administrations de l'État (H/F)

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et la loi modifiée n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État;

Vu le décret 2013-1014 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité;

Vu le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016 – 580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État au ministère de la transition écologique;

Vu l'arrêté du 17 mars 2021 portant délégation de signature à Monsieur Olivier JAUTZY, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest, en matière d'administration générale ;

Sur proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest ,

Arrête

Article 1 : La commission de sélection du recrutement sans concours d'adjoint administratif des administrations de l'État, au titre de 2021 est fixée comme suit :

Présidente :

Madame Agnès JAGUENEAU, attachée d'administration de l'État hors classe

Membres :

Madame Lynda BOUSSAA, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle

Monsieur Thierry DROUILLAS, attaché principal

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le
La préfète de la Région Nouvelle-aquitaine,
Pour la préfète et par délégation,

Le Directeur de la Direction Interdépartementale des routes centre-ouest,